CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des comptes publics

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 055

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 16 novembre 2026

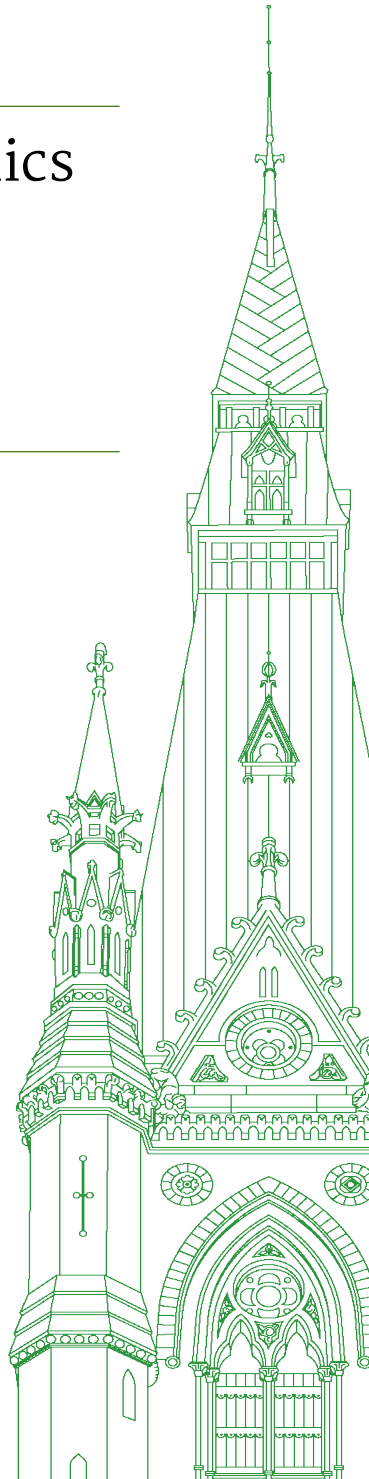

Président : John Williamson

Comité permanent des comptes publics

Le lundi 16 novembre 2026

● (1530)

[*Français*]

Le président (John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC)): J'ouvre maintenant la séance.

Bonjour tout le monde. Bienvenue à la 55e réunion du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes.

[*Traduction*]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Je pense que la majorité des membres du Comité sont présents dans la salle, mais, bien sûr, ils peuvent aussi se joindre à nous à distance.

[*Français*]

Le Comité entreprend l'examen de questions concernant les travaux du Comité.

[*Traduction*]

J'aimerais rappeler quelques points aux membres du Comité. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Toutes les observations doivent être adressées à la présidence. Veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole, que vous participiez en personne ou par Zoom. La greffière et moi ferons de notre mieux pour gérer les demandes.

Je vais rappeler aux membres du Comité où nous en étions. Nous reprenons le débat sur la motion que M. Hallan a proposée le jeudi 5 novembre 2026. Nous examinons les amendements de M. Hallan, qui propose d'ajouter « et Secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et institutions financières) » après les mots « sous-ministre des Finances ».

Sur la liste des intervenants, j'ai Mme Yip, qui avait proposé la motion pour lever la séance précédente, et M. Osborne, qui n'est pas avec nous aujourd'hui. La parole revient donc à M. Hallan. Je vois qu'une petite liste d'intervenants se forme déjà, alors si vous voulez prendre la parole, veuillez nous le faire savoir.

Vous avez la parole, monsieur Hallan.

Jasraj Hallan (Calgary-Est, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vais brièvement récapituler où nous en sommes.

Comme vous l'avez dit, monsieur le président, j'ai essayé de proposer une motion à la dernière réunion. Nous savons tous que la vérificatrice générale a publié un rapport dévastateur en octobre 2026 au sujet du CANAFE et des échecs du gouvernement libéral, surtout en ce qui concerne le blanchiment d'argent et l'ingérence étrangère, de manière générale.

Ce que nous essayons fondamentalement d'accomplir avec cette motion, c'est que la personne responsable de ce ministère, qui relève du gouvernement et du Cabinet, le ministre des Finances, vienne témoigner devant le Comité. Les libéraux ne ménagent aucun effort pour empêcher que cela se produise.

Lors de la dernière réunion du Comité, nous savons tous qu'ils ont voté contre la comparution du ministre, qui est responsable de superviser le CANAFE. Il devrait comparaître ici pour répondre à nos questions au nom des Canadiens afin d'expliquer les raisons de cet échec si lamentable et pourquoi le CANAFE ne fait pas le travail auquel les Canadiens s'attendent. Les libéraux ont empêché que cela se produise. Ils ont voté contre sa comparution.

Nous leur avons donné une autre chance en leur proposant de plutôt faire venir le secrétaire d'État aux Institutions financières, Wayne Long, parce que ce dossier relève également de lui. Nous sommes tous au courant de l'échec de l'ARC, qui relève également de lui. Nous voulions qu'il vienne puisque les libéraux ont bloqué la comparution du ministre des Finances. Là encore, les libéraux ont voté contre cette motion et ils ont empêché Wayne Long de comparaître, ce qui montre qu'ils ne veulent pas de reddition de comptes de la part de qui que ce soit au sein de leur gouvernement lorsque les ministères qui relèvent de leur compétence ne satisfont pas aux attentes.

Nous essayons maintenant de faire comparaître le secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Nous essayons de faire tout ce que nous pouvons pour faire témoigner quelqu'un qui peut rendre des comptes au sein de ce gouvernement. J'espère que le gouvernement libéral prend cette démarche au sérieux et qu'il rendra des comptes sur ces ministères et l'échec incontestable que la vérificatrice générale a souligné une fois de plus dans son rapport.

J'espère qu'ils ne feront pas obstacle à l'adoption de cet amendement afin que nous puissions rendre des comptes aux Canadiens.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

Maxime Blanchette-Joncas (Rimouski-Neigette—Mitis—Matapédia—Les Basques, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'étais assez préoccupé lorsque j'ai entendu, lors de la dernière séance, ma collègue la députée libérale de Scarborough—Agincourt, Mme Yip, nous rappeler que ce n'était pas notre rôle à nous, au Comité permanent des comptes publics, d'inviter le ministre ou des ministres à comparaître. Elle a mentionné que notre rôle était seulement d'examiner la mise en œuvre des politiques et l'efficacité de l'administration fédérale. Je pense qu'on a une drôle de vision de ce qu'est la reddition de comptes dans un gouvernement.

Selon ma compréhension, quand on veut régler un problème, il faut savoir ce qui s'est passé. Alors, je me suis préparé et je vais me permettre de vous faire part de choses assez incohérentes.

Mme Yip avait aussi estimé que le fait de proposer d'inviter le sous-ministre suffisait. Donc, nous étions incapables d'avoir vraiment l'ensemble de la vérité. Je parle du rapport catastrophique qui nous a été présenté par la vérificatrice générale et que nous avons pu étudier durant la dernière séance, soit le rapport sur les activités du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, communément appelé le CANAFE.

Lors de mes recherches, je me suis penché sur l'historique du Comité. J'ai remarqué qu'à quelques reprises, cette même députée qui nous disait que ce n'était pas notre rôle d'inviter des ministres avait voté en faveur de motions visant à inviter des ministres. Alors, c'est quand même incohérent. J'aimerais qu'elle nous explique aujourd'hui cette incohérence.

Je me permets de préciser les dates où ça s'est passé. Le 25 mars 2026, la députée libérale Jean Yip nous a présenté son vote ici, au Comité, dans le dossier du maire de Laval. Pour les gens qui nous écoutent, je rappelle que ça concernait une question fiscale. C'était le même ministre, soit le ministre des Finances, François-Philippe Champagne, qui était invité. Donc, le 25 mars 2026, je le répète, notre comité s'est penché sur ce dossier. Qui avait voté en faveur d'une motion visant à inviter le ministre François-Philippe Champagne? C'était la même députée qui disait, lors de la séance du 5 novembre dernier, que ce n'était pas notre rôle.

Alors, je pense que ça mérite des explications. Pourquoi, le 25 mars 2026, cette même députée a-t-elle accepté qu'un ministre vienne comparaître?

Ensuite, j'ai regardé un peu plus loin. Il y a également d'autres personnes, ici, qui étaient à la séance du Comité du 5 novembre dernier et qui avaient accepté, le 25 mars dernier, que le ministre vienne comparaître. Je me permets de les nommer. Il y a Kristina Tesser Derksen, qui a appuyé une motion, le 25 mars 2026, visant à inviter le ministre des Finances, François-Philippe Champagne. Cependant, elle était d'accord avec sa collègue, lors de la réunion du 5 novembre dernier, pour dire que ce n'était plus nécessaire d'inviter les ministres, parce que ce n'était pas notre rôle.

Ces députées du gouvernement ont des explications à donner au public. Pourquoi jugeaient-elles important d'inviter le ministre quelques mois auparavant et jugent-elles maintenant que ce n'est plus notre rôle, lorsqu'un rapport catastrophique est présenté par la vérificatrice générale?

J'ai fouillé encore un peu plus loin. Ma collègue Jean Yip, la députée libérale de Scarborough—Agincourt, a également voté pour inviter un autre ministre le 11 avril 2024. Cette même députée qui nous disait, il y a déjà quelques jours, que ce n'était pas notre rôle, a voté deux fois pour inviter un ministre. Le 11 avril 2024, à la suite de l'audit sur le logement dans les collectivités des Premières Nations, cette même députée a voté en faveur d'une motion pour que la ministre Patty Hajdu vienne comparaître pour au moins deux heures.

Je suis donc perplexe. Comment une députée du gouvernement peut-elle nous dire une chose de la sorte? Elle a dit que ce n'était pas notre rôle, au Comité permanent des comptes publics, d'inviter les responsables ministériels, c'est-à-dire les ministres.

J'ai regardé encore plus loin et j'ai constaté quelque chose d'assez incroyable. Le 4 décembre 2024, il s'est produit quelque chose d'assez surprenant. J'espère que mes collègues qui sont au gouvernement écoutent bien. Une députée libérale du gouvernement, Iqra Khalid, a elle-même proposé d'inviter un ministre: François-Philippe Champagne, qui était à l'époque ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie. C'était dans le cadre de l'étude du rapport de la vérificatrice générale sur le fameux scandale concernant Technologies du développement durable Canada.

● (1535)

[*Traduction*]

Kristina Tesser Derksen (Milton-Est—Halton Hills-Sud, Lib.): J'invoque le Règlement sur la question de la pertinence. Jusqu'où mon collègue va-t-il nous ramener dans l'historique du Comité?

Le président: Madame Tesser Derksen, ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député a la parole aussi longtemps qu'il le souhaite. Je ne considère pas qu'il s'agit d'une tentative d'obstruction de quelque façon que ce soit. Si cela met les députés du gouvernement mal à l'aise, j'imagine que vous pouvez retirer votre oreillette.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

● (1540)

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, monsieur le président.

Voyez-vous l'hypocrisie libérale? Nous en avons la preuve aujourd'hui. J'espère que les gens qui nous écoutent sauront comprendre.

Quand on creuse, on voit la façade de ce manque de transparence et de cohérence de la part de ce gouvernement. J'ai mentionné trois faits. Ce sont des données qui sont entièrement publiques. Je comprends qu'aujourd'hui, ma collègue tente de me réduire au silence parce qu'elle est inconfortable à l'idée de justifier cette incohérence ou parce qu'elle est même incapable de le faire.

Alors, comment se fait-il que le 5 novembre 2026, ma collègue Mme Yip nous ait dit que ce n'était pas notre rôle, au Comité, d'inviter un ministre, alors que, dans l'histoire récente, elle a elle-même appuyé des motions visant à inviter des ministres et que des députés de son propre gouvernement ont déposé des motions pour inviter des ministres? Comment peut-on faire confiance à ces gens, devant une telle incohérence?

J'ai hâte de voir comment les choses vont se dessiner, mais je pense que les gens du public méritent des explications. Pourquoi est-ce que c'était important d'inviter des ministres il y a quelques mois à peine et que, tout à coup, une fois qu'on a obtenu une majorité en traficotant, ce n'est plus important? Les députés du gouvernement veulent protéger leurs collègues et ne sont pas capables de rendre des comptes.

Moi, je pense qu'il est important d'inviter le ministre Champagne, parce qu'il y a deux choses que nous voulons lui demander. Lors de la dernière séance du Comité, on a parlé longuement du rapport accablant sur le CANAFE, soit le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Celui-ci est pratiquement incapable de remplir son propre rôle et il y a des délais anormaux concernant la divulgation des informations pour pouvoir faire pleinement son travail.

Donc, nous souhaitons poser deux questions au ministre, étant donné qu'il est le ministre responsable de cet organisme. Nous voulons savoir quand il a été informé des lacunes rapportées par la vérificatrice générale et ce qu'il a fait par la suite. C'est seulement ça que je veux savoir. Si on n'est pas capable de savoir ce qui s'est passé, comment peut-on régler le problème?

Alors, monsieur le président, j'espère que nos collègues qui sont avec nous aujourd'hui et qui ont voté pour inviter des ministres dans les derniers mois expliqueront clairement, à nous et au public, pourquoi ils ne trouvent pas qu'il est justifié, aujourd'hui, d'inviter des ministres dans le cadre des travaux du Comité permanent des comptes publics.

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Madame Tesser Derksen, voulez-vous ajouter quelque chose?

Je vois que Mme Yip a levé la main.

Allez-y, madame Yip.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Tout d'abord — et je m'adresse à mon ami —, si je ne m'abuse, nous ne vous avons jamais interdit de prendre la parole. Vous avez certainement bien parlé aujourd'hui, sans retenue. Je tiens à préciser que certaines observations n'étaient pas exactes.

Inviter des ministres, cela contribue parfois à politiser la situation. C'est pourquoi, au sein de ce comité, nous nous intéressons à la mise en œuvre d'une politique, pas à la question de savoir si elle est bonne ou mauvaise. Nous nous penchons sur la mise en œuvre du processus. C'est le mandat du Comité des comptes publics. C'est pourquoi nous avons demandé que le sous-ministre vienne témoigner. C'est lui qui est responsable de la mise en œuvre du processus. Par ailleurs, le Comité invite régulièrement des agents désignés comme des agents comptables à venir témoigner sur des questions liées à la mise en œuvre de politiques. Nous pensons qu'il est plus pertinent, en lien avec le sujet à l'étude, de convoquer des personnes qui sont directement responsables, comme les sous-ministres.

Le président: Merci.

J'ai M. Hallan sur ma liste, puis je reviendrai à Mme Tesser Derksen.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président. Je serai bref.

J'aimerais répondre à certaines des observations de Mme Yip.

Tout d'abord, je tiens à remercier mon ami, M. Blanchette-Joncas, d'avoir fourni une explication si bien détaillée.

En ce qui concerne politiser la présence des ministres ici, ils sont littéralement responsables des échecs de leurs ministères respectifs. S'il y a des défaillances dans un ministère, comme l'a dit mon ami du Bloc, les Canadiens méritent de savoir quel est le plan pour la suite des choses. Le sous-ministre n'est pas responsable de cela. C'est la responsabilité du ministre. C'est pourquoi il existe ce qu'on appelle la responsabilité ministérielle au Parlement.

De toute évidence, en votant contre une motion de manière à empêcher les ministres de comparaître devant le Comité, les libéraux montrent très clairement qu'ils ne veulent pas respecter la tradition de la responsabilité ministérielle ici. Quelle honte que les personnes responsables de ces ministères ne puissent pas comparaître et répondre elles-mêmes de leurs actes.

Au final, le sous-ministre relèvera toujours du ministre. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Le patron du sous-ministre est littéralement le ministre de son ministère. La responsabilité revient directement au ministre, pas au sous-ministre. C'est pourquoi nous espérons pouvoir entendre le témoignage du ministre des Finances afin qu'il puisse au moins expliquer son plan de match pour la suite des choses, compte tenu de tous les échecs que la vérificatrice générale a mis en évidence dans son rapport.

Merci.

● (1545)

Le président: Avant de donner la parole à Mme Tesser Derksen, je rappelle aux membres du Comité que l'amendement à la motion vise à inviter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et le secrétaire d'État. Je sais que plusieurs d'entre vous ont mentionné le ministre des Finances. Nous avons déjà réglé cette question. Nous réglons la question du secrétaire parlementaire.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): J'aimerais obtenir une précision. Vous dites que c'est l'amendement dont nous débattons en ce moment.

Le président: Oui, monsieur McKinnon, c'est exact. La question porte sur le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national. Nous avons déjà réglé la question du ministre.

Madame Tesser Derksen, vous avez la parole.

Kristina Tesser Derksen: Merci, monsieur le président.

Je ne veux pas trop revenir là-dessus, mais pour répondre aux observations de mon collègue, je dirai qu'il est déjà arrivé que le Comité vote en faveur de la convocation de ministres, comme l'a dit Mme Yip, et parfois qu'il vote contre. Cela dépend du seuil, comme l'a dit Mme Yip.

Le Comité a beaucoup de pain sur la planche. Nous essayons d'examiner des rapports et de faire ce qu'il faut pour les Canadiens, qui s'attendent à ce que nous remplissions notre mandat. Je sais que nos collègues de l'opposition aiment parfois profiter de l'occasion pour diffuser leurs extraits vidéo — cette table de réunion est un petit studio de télévision. Je suis certaine que, dans les 20 minutes qui suivront la fin de la réunion, nous apparaîtrons tous sur leurs fils Twitter et que nous serons cités hors contexte.

Je ne vais pas appuyer cet amendement. J'espère que nous pourrons nous atteler sérieusement à la tâche et terminer l'examen des rapports laissés en suspens depuis un certain temps.

Merci.

Le président: Merci.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai entendu les arguments de mes collègues. Ils sont incapables de justifier l'injustifiable.

Je me permets encore de rappeler une chose à ma collègue. Je vais la nommer, parce qu'il est important que ce soit gardé dans les archives. C'est la députée libérale de Milton-Est—Halton Hills-Sud, Kristina Tesser Derksen. C'est cette même députée qui vient de nous dire, aujourd'hui, qu'elle n'est pas d'accord pour inviter le ministre. J'aimerais lui rappeler qu'elle était d'accord, le 25 mars 2026, pour inviter ce même ministre dans le cadre de l'étude concernant le dossier du maire de Laval. L'Agence du revenu du Canada demandait à la Ville de Laval de couvrir les impôts de l'ancien maire Gilles Vaillancourt sur de l'argent qu'il avait détourné. Même Mme Yip avait accepté d'inviter le ministre. Ces deux députées du Parti libéral, donc du gouvernement, qui sont présentes aujourd'hui, ne veulent plus inviter le ministre.

Qu'est-ce qui a changé entre le 25 mars 2026 et le 16 novembre 2026? C'est que le gouvernement est maintenant majoritaire. Il savait, le 25 mars 2026, qu'il allait perdre le vote si les partis de l'opposition déposaient la motion. Alors, la vérité — je me permets de la nommer clairement et explicitement —, c'est que le gouvernement ne nous a pas permis, depuis qu'il est majoritaire, de jouer notre rôle en tant que députés de l'opposition, c'est-à-dire d'inviter des ministres pour comprendre ce qui s'est passé et ce qu'ils ont fait lorsque des problèmes leur ont été rapportés. C'est ça, la vérité.

En ce moment, nous avons devant nous des gens qui, il y a quelques mois, ont appuyé une motion visant à inviter le même ministre — c'est une drôle de coïncidence — et qui, aujourd'hui, s'opposent à ce qu'on l'invite. Je me permets encore une fois de rappeler, puisque mes collègues semblent incapables d'expliquer pourquoi elles étaient pour il y a quelques mois et sont contre maintenant, que ce sont des députés de leur propre gouvernement qui ont concrètement invité des ministres.

Aujourd'hui, nous assistons à une triste pièce de théâtre manigancée par le gouvernement. Nos collègues souhaitent simplement protéger le ministre des Finances, parce que, s'il répond aux simples questions des députés de l'opposition, il va devoir admettre qu'il y a eu des problèmes ou qu'il n'a jamais agi pour les régler.

Alors, je trouve ça désagréable de devoir prendre du temps pour simplement faire mon travail, qui devrait être logique. Quand on veut inviter des gens pour régler des problèmes, on doit leur poser des questions et, quand on ne peut pas poser les questions, on n'a pas les informations.

Aujourd'hui, le 16 novembre 2026, les gens qui nous écoutent savent très bien que le gouvernement se dérobe de nouveau à sa responsabilité. Dans une démocratie saine, on doit pouvoir poser des questions aux gens qui sont responsables. C'est un principe démocratique qui s'appelle la responsabilité ministérielle. Ce gouvernement est incapable d'assumer ses propres responsabilités en matière de gouvernance. Ça réduit la confiance du public envers nos institutions, alors qu'elle est déjà très faible. Je n'invente rien, c'est Statistique Canada qui le dit. J'invite mes collègues du gouvernement et même l'ensemble de la population à consulter ses données, qui indiquent qu'une très forte majorité de la population canadienne n'a pas confiance en nos institutions. Malheureusement, ça ne va que s'accentuer, puisque ce gouvernement ne veut pas prendre ses responsabilités ou accepter que les gens qui prennent des décisions viennent tout simplement répondre aux questions.

● (1550)

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Hallan, vous avez de nouveau la parole.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Je suis tout à fait d'accord sur tout ce qu'a souligné mon ami, M. Blanchette-Joncas. La confiance des Canadiens envers les institutions démocratiques s'effrite sous le gouvernement libéral. La réunion d'aujourd'hui et la séance précédente du Comité sont des exemples clairs de la raison pour laquelle cette confiance s'effrite, car les libéraux font obstacle à la reddition de comptes sous prétexte qu'elle est en quelque sorte utilisée à des fins politiques. Pourtant, c'est dans notre domaine, mais ils pensent qu'ils vont obtenir un extrait vidéo pour les médias sociaux.

Cette réunion est une tribune publique. Notre étude se déroule sous l'œil du public et nous devons agir dans l'intérêt public. Il est évident que les libéraux ne le font pas, car ils évitent de rendre des comptes.

Mme Yip a mentionné que nous ne vérifions pas si les choses sont bonnes ou mauvaises, et on le constate avec tous les scandales causés par les libéraux. C'est ce que nous essayons de faire ici. Nous essayons de mettre en lumière les échecs des libéraux et du ministre responsable.

Je rappelle aux libéraux que des représentants du CANAFE étaient ici et qu'ils ont rejeté le rapport de la vérificatrice générale. Cela veut-il dire que le ministre rejette aussi ce rapport? C'est ce que nous voulons savoir. Si le ministère dont le ministre des Finances est responsable dit qu'il n'est pas d'accord avec la vérificatrice générale, alors le ministre devrait venir ici et nous le dire lui-même.

Je trouve très intéressant que Mme Tesser Derksen ait mentionné qu'ils ont établi leur propre seuil pour déterminer si un ministre devrait venir témoigner ou non. C'est un seuil inventé de toutes pièces. Je n'ai jamais entendu parler du seuil dont il est question ni participé à des discussions à ce sujet. Il semble que l'unique seuil des Libéraux est de savoir si, avec le témoignage d'un ministre, ils risquent de mal paraître politiquement, ou de faire mal paraître le gouvernement, et que la décision d'envoyer une convocation revient entièrement aux libéraux. C'est pourquoi ils ont travaillé si fort au cours des deux dernières séances du Comité pour empêcher l'un ou l'autre des ministres de venir témoigner et de rendre des comptes. Le seul seuil que nous pouvons clairement constater, c'est si cela va les faire mal paraître, et maintenant le public est au courant. Nous n'avons pas besoin d'extrait vidéo pour le montrer. Tous ceux qui nous regardent le constatent.

C'est pourquoi mon ami du Bloc a tout à fait raison. La confiance des Canadiens envers le gouvernement et, en particulier, envers nos institutions démocratiques est plus faible que jamais. Le ministre doit venir ici pour nous dire s'il rejette lui aussi le rapport de la vérificatrice générale. Parce que si le ministère dont il est responsable dit qu'il le rejette, il devrait venir ici et répondre lui-même à cette question.

J'espère que les libéraux pourront rétablir une certaine reddition de comptes ici, mettre de côté les jeux partisans ayant pour but de faire bien paraître leur gouvernement et montrer aux Canadiens que le Comité peut être responsable et transparent ici.

Merci.

Le président: Merci.

Madame la greffière, pourriez-vous procéder à un vote par appel nominal sur l'amendement à la motion, s'il vous plaît?

Je rappelle aux membres du Comité qu'il s'agit d'ajouter « et Secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national et du secrétaire d'État (Agence du revenu du Canada et institutions financières) » après les mots « sous-ministre des Finances ».

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4.)

Le président: Nous revenons maintenant à la motion, telle que modifiée. Nous avions déjà modifié la motion pour supprimer le mot « ministre » et ajouter le mot « sous-ministre », avec une exécution dans les 60 jours.

Monsieur Hallan, je vous ai vu faire signe. Je le répète, si les députés souhaitent s'exprimer à ce sujet, nous revenons à la motion principale modifiée. Après une période de débat, il y aura un vote, en supposant qu'il n'y ait pas d'autres amendements.

Vous avez la parole.

● (1555)

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Il ne fait maintenant aucun doute que les libéraux essaient par tous les moyens de se soustraire à toute forme de reddition de comptes. Nous avons essayé de faire venir le ministre des Finances, qui est responsable de ces ministères. Les libéraux s'y sont opposés. Nous avons essayé de faire venir le secrétaire d'État aux Institutions financières, qui est aussi responsable de ces ministères. Les libéraux s'y sont également opposés. Nous leur avons même donné la chance de faire venir le secrétaire parlementaire du ministre des Finances et du Revenu national, et ils s'y sont opposés. Tout le monde peut clairement constater qu'il n'y a pas de reddition de comptes sous un gouvernement libéral.

Nous allons faire un autre essai. Je veux proposer un autre amendement et inviter Gary Anandasangaree, le ministre de la Sécurité publique, à comparaître devant le Comité. Je vais vous expliquer pourquoi.

Selon le rapport de la vérificatrice générale, la police attendait jusqu'à quatre mois pour obtenir des renseignements financiers du CANAFE. Nous savons que cela peut nuire non seulement à une enquête, mais aussi aux accusations portées contre les criminels ou les individus qui font du blanchiment d'argent. En fait, devant l'un des autres comités, de hauts fonctionnaires ont déclaré que le Canada est devenu un terreau fertile pour l'ingérence étrangère et le blanchiment d'argent, et ce, parce que nos lois ne sont pas efficaces. Nous voulons convoquer le ministre de la Sécurité publique, car le Centre de coordination contre la criminalité financière de Sécurité publique Canada est chargé de soutenir la coordination entre le CANAFE et les organismes d'application de la loi, et de transmettre ces renseignements à la police ou à toute autorité chargée de l'application de la loi qui en a besoin pour mener ses enquêtes.

Il y a un lien direct avec l'audit. Les ministères travaillent tous ensemble, alors il faut examiner les divers types de retard. Ce sont des questions pour lesquelles le ministre de la Sécurité publique pourrait nous fournir des réponses. Il pourrait se prononcer sur certaines des questions qui ont été soulevées dans le rapport de la vérificatrice générale et nous dire quel est son plan pour faciliter les enquêtes à l'avenir. Il pourrait aussi nous dire comment l'échange de renseignements entre le CANAFE et les ministères aux fins de l'application de la loi pourrait se faire plus efficacement et plus rapidement afin d'éliminer les retards actuels.

Nous donnons une quatrième chance à la motion pour que quelqu'un au sein du gouvernement libéral puisse enfin venir rendre des comptes sur les échecs du CANAFE. J'espère que les libéraux ne voteront pas contre cet amendement, encore une fois.

J'insiste, c'est la quatrième fois que nous essayons. Voyons si cela fonctionne.

Le président: Merci.

Madame la greffière, pouvez-vous procéder à l'appel nominal?

Il s'agit d'un amendement à la motion modifiée visant à ajouter le ministre de la Sécurité publique à la liste des témoins, avec le sous-ministre des Finances, mais nous votons uniquement sur l'ajout du ministre de la Sécurité publique.

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4. [*Voir le Procès-verbal*])

Le président: Je reviens maintenant à la motion dans sa version modifiée à la réunion publique précédente.

Y a-t-il d'autres observations ou points de débat ou, j'espère ne pas m'avancer trop vite encore une fois, y a-t-il d'autres amendements?

Monsieur Falk, vous avez la parole.

● (1600)

Ted Falk (Provencher, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai une question à poser à mes collègues libéraux au sujet de la reddition de comptes. Je pense que M. Blanchette-Joncas a très bien expliqué les incohérences à ce sujet — et peut-être même un peu l'hypocrisie dont fait preuve le camp libéral au sein de notre comité — quant au moment où il convient d'inviter un ministre à rendre des comptes et celui où il ne faut pas le faire. Ils affirment apparemment avoir fixé un seuil à cet égard. Je serais curieux de savoir quel est ce seuil.

Nous savons que la responsabilité ministérielle revêt une grande importance pour le Parlement. Nos électeurs attendent sans aucun doute de nous que nous demandions aux ministres de rendre des comptes au sujet des ministères qu'ils supervisent et dirigent. Nous avons maintenant tenté, auprès de trois ministres différents et d'un secrétaire parlementaire, de leur demander de comparaître devant le Comité afin d'assumer la responsabilité des ministères qui ont une incidence directe sur leurs fonctions respectives en tant que ministres.

Il faut que quelqu'un, autre que le sous-ministre, assume la responsabilité du rapport désastreux sur le CANAFE que la vérificatrice générale a présenté au Comité. Un sous-ministre rend des comptes au ministre des Finances, qui lui-même devrait en fait rendre des comptes au Comité. Je suis un peu étonné que les députés d'arrière-ban libéraux soient prêts à empêcher le ministre...

Je suppose que ma question est la suivante: ne se fie-t-il pas au ministre pour défendre de manière adéquate la position de son ministère ou la réponse de ce ministère au rapport de la vérificatrice générale? De quoi ont-ils peur? Pourquoi refusent-ils qu'un ministre comparaisse devant nous pour rendre des comptes? Voilà les questions que je me pose.

Je crois que nous avons fait valoir suffisamment d'arguments pour faire comparaître un ministre devant nous afin qu'il réagisse à la réponse du ministère aux conclusions de la vérificatrice générale concernant le CANAFE, d'autant plus que le CANAFE conteste ces conclusions. C'est un enjeu à propos duquel le ministre doit rendre des comptes, qu'il soit d'accord ou non avec son ministère. D'ailleurs, pourquoi l'est-il, ou ne l'est-il pas?

Ce sont des précisions que notre comité devrait entendre; j'aimerais donc beaucoup que les libéraux m'expliquent précisément pourquoi ils ne souhaitent pas qu'un ministre comparaisse devant nous, et quel est le seuil qu'ils ont fixé. Cela m'intéresserait de le savoir.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Je vous remercie, monsieur Falk.

Madame Yip, la parole est à vous.

Jean Yip: Je pense qu'il faut faire la distinction entre les ministres et les sous-ministres. Les ministres sont responsables de la gestion générale et de l'orientation de leurs ministères devant le Parlement. Ils peuvent donner des directives générales dans des domaines où les administrateurs des comptes assument une responsabilité législative. Les ministres ne peuvent toutefois pas donner des directives concernant des activités particulières liées à ces domaines. C'est pourquoi nous avons des sous-ministres, qui sont chargés de la mise en œuvre des processus. Nous ne sommes pas ici pour déterminer si une politique est bonne ou mauvaise.

De plus, nous n'avons même pas encore demandé aux agents financiers des différents ministères de venir discuter du rapport sur le CANAFE. alors nous devrions peut-être commencer par là.

[*Français*]

Le président: Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

Maxime Blanchette-Joncas: Merci beaucoup, monsieur le président.

On voit que les députés du gouvernement tentent de trouver n'importe quoi pour justifier le fait qu'ils refusent que le ministre des Finances vienne nous rencontrer. Ils nous expliquent quelles sont leurs responsabilités et ce que fait un ministre ou un sous-ministre. Alors, j'espère qu'ils vont bien écouter ce que je vais mentionner. Ça provient d'un document de leur propre gouvernement. C'est un document du Bureau du Conseil privé qui s'intitule « Pour un gouvernement ouvert et responsable ». À la page 52, il est écrit que « les ministres doivent comparaître régulièrement devant leurs comités parlementaires [...] pour discuter du rendement et des résultats de leur ministère. »

[*Traduction*]

Le président: Il y a un rappel au Règlement.

Vous avez la parole, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: Je crois que le débat porte actuellement sur la question de savoir si un ministre doit ou non comparaître devant nous. Nous avons déjà voté contre cette proposition à deux reprises, dans le cadre de l'étude de deux amendements. En ce qui me concerne, le sujet est clos.

Le président: J'en conviens, monsieur McKinnon.

Je vais vous laisser terminer, monsieur Blanchette-Joncas.

[*Français*]

Le débat actuel porte sur la motion qui a déjà été modifiée pour inviter le sous-ministre. C'est la question dont notre comité est saisi. Alors, veuillez limiter vos remarques à cette question.

Maxime Blanchette-Joncas: Bien sûr, monsieur le président.

Je comprends que mon collègue M. McKinnon est mal à l'aise quand je lui cite un document de son propre gouvernement qui lui rappelle ses propres responsabilités.

● (1605)

[*Traduction*]

Ron McKinnon: J'invoque le Règlement.

Le président: Attendez une seconde.

Oui, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: M. Blanchette-Joncas a délibérément déformé ce que je viens de dire. J'ai souligné que cette question n'était pas recevable.

Le président: Il a entendu votre objection. Je vais donc vous arrêter là. Je vais ajouter votre nom à la liste, monsieur McKinnon.

[*Français*]

Vous avez la parole, monsieur Blanchette-Joncas.

[*Traduction*]

Pourriez-vous faire attention à ce que vous dites, s'il vous plaît?

[*Français*]

Maxime Blanchette-Joncas: Monsieur le président, je souhaite tout simplement proposer que nous invitions Tom Osborne, le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor. On a vu à quelques reprises que le gouvernement ne veut pas que les ministres viennent comparaître. Moi, je pense que ce serait légitime que cette personne, qui a un rôle lié aux finances publiques, vienne nous expliquer concrètement ce qui se passe au sein du gouvernement afin que nous puissions simplement avoir des réponses à nos questions.

Je trouve ça inquiétant qu'un gouvernement prépare un document pour nous expliquer ce que sont le rôle et les responsabilités du ministre. J'invite encore mes collègues du Parti libéral, du gouvernement, à consulter leur propre document, qui s'appelle « Pour un gouvernement ouvert et responsable ». Ce document demande explicitement, à la page 52, à l'équipe ministérielle de comparaître régulièrement devant les comités parlementaires. C'est ce que nous faisons aujourd'hui.

C'est donc dans cet esprit que nous avons demandé que le ministre des Finances, François-Philippe Champagne, soit invité à comparaître, ce qui nous a déjà été refusé. Maintenant, nous tentons d'inviter d'autres personnes de l'équipe ministérielle, voire des secrétaires parlementaires ou des secrétaires d'État, pour comprendre ce qui s'est passé.

[*Traduction*]

Ron McKinnon: J'invoque le Règlement. Le député continue d'insister pour débattre de la question de savoir si un ministre doit comparaître devant nous. Je crois que la présidence s'est déjà prononcée à ce sujet.

Le président: Accordez-moi 30 secondes. Je suis juste en train de discuter d'un truc avec la greffière.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, encore une fois, veuillez limiter vos remarques à la motion, qui a déjà été modifiée. Si vous voulez proposer un autre amendement, vous pouvez le faire. C'est votre choix.

Vous avez la parole.

Maxime Blanchette-Joncas: Je donne simplement des informations. On appelle ça appuyer ses propos par des arguments, ce que les députés du gouvernement ont été incapables de faire quand nous leur avons demandé d'expliquer pourquoi, selon eux, c'était une bonne idée d'inviter les ministres il y a six mois et ce n'est plus une bonne idée maintenant. C'est ce que nous tentons de clarifier aujourd'hui, et ils n'ont aucune justification.

Je vais donc répéter mon amendement, monsieur le président: je propose que nous invitions le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Tom Osborne, à comparaître.

[*Traduction*]

Le président: Nous sommes désormais saisis d'un nouvel amendement à la motion. Je crois l'avoir bien compris, mais la greffière pourra me corriger si c'est nécessaire. Il s'agit d'inviter le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor.

J'ai une autre liste d'intervenants, mais j'interromps habituellement le débat pour m'occuper d'un amendement. Je vais laisser tous vos noms sur la liste initiale, mais je vais maintenant interrompre le débat pour gérer l'amendement à la motion.

Monsieur Hallan, vous avez la parole.

Jasraj Hallan: Merci, monsieur le président.

Je voudrais revenir sur certains des arguments avancés par Mme Yip. Elle essayait d'établir une distinction entre le rôle...

Le président: Une seconde, s'il vous plaît. Vous figurez sur la liste des intervenants qui souhaitent discuter de la motion principale, mais nous étudions actuellement l'amendement de M. Blanchette-Joncas.

Je tiens simplement à rappeler à tous que cet amendement vise à inviter le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor.

Tant que vous restez concentré là-dessus, vous pouvez poursuivre votre intervention.

Jasraj Hallan: Certainement. Je vais regrouper tout cela en un seul point afin de parler des propos de Mme Yip et d'aborder également l'objet de l'amendement proposé par notre collègue, M. Blanchette-Joncas.

Mme Yip essayait d'expliquer la différence entre le rôle d'un sous-ministre et celui d'un ministre. Une fois de plus, elle a tenté de faire de son mieux pour camoufler les actions du gouvernement, mais c'est presque comme le cas d'un magasin Walmart. Il peut y avoir différents rayons, mais en fin de compte, il y a un directeur de magasin et un propriétaire. La responsabilité ne repose pas uniquement sur le gestionnaire de rayons. Elle repose sur les actions du directeur général du magasin. Cette personne doit superviser tous les rayons. Le directeur général doit s'assurer que tous les rayons fonctionnent correctement. Si ce n'est pas le cas, c'est cette personne qui en est responsable.

Dans le cas présent, le ministre a une responsabilité envers les Canadiens. Or, nous n'observons pas ce genre de responsabilité pour le moment. Les libéraux empêchent les responsables de ces ministères de comparaître devant nous. Nous avons tenté à plusieurs reprises de faire comparaître différents ministres et, en ce moment, nous voulons que le ministre soit présent.

● (1610)

Ron McKinnon: J'invoque le Règlement.

Jasraj Hallan: Dans le cas présent, nous voulons que le secrétaire parlementaire...

Le président: J'ai entendu les mots « J'invoque le Règlement », alors je vais entendre ce rappel au Règlement.

Ron McKinnon: Monsieur le président, je demanderais au député de s'en tenir à...

Le président: Si, au cours d'un débat, un député utilise le mot « ministre » alors que nous parlons d'un secrétaire parlementaire, je ne vais pas intervenir pour corriger ses paroles chaque fois que cela se produit. Il fait allusion à un ministre élu du gouvernement.

Nous comprenons votre argument, mais nous débattons actuellement d'un amendement qui permettrait de faire comparaître un autre membre élu de la Chambre des communes, qui fait partie — du moins indirectement, dans le cas présent — du Conseil du Trésor. Le mot « ministre » est une version abrégée de cette idée.

Avez-vous autre chose à ajouter, monsieur McKinnon?

Ron McKinnon: Je conviens que c'est bien l'objet du vote actuel — ou de celui qui aura lieu. Cependant, cela ne correspond pas aux paroles du député. Il fait allusion à la décision que le Comité a déjà prise à deux reprises.

Le président: Même si je me suis montré indulgent, je ne souhaite pas que les débats soient interrompus par des rappels au Règlement, qui sont, je suppose, techniquement valides. Les députés peuvent simplement parler du « secrétaire parlementaire » ou d'un « député élu ».

Je vous remercie.

Jasraj Hallan: Nous ne cessons de constater que la comparution de tout responsable du gouvernement libéral actuel est bloquée.

Je tiens à rappeler au Comité qu'un de nos collègues ici présents a un jour déclaré ce qui suit: « Un processus de bonne gouvernance exige une supervision, des mécanismes de contrôle et un examen minutieux tout au long du projet ». Ce collègue, c'est M. Ma. Je ne sais pas s'il partage toujours cet avis, car il a tenu ces propos avant de devenir membre du Parti libéral. Je m'interroge simplement à ce sujet. Croit-il toujours en ce principe? De ce côté-ci de la table, nous y croyons tous. Nous estimons que tous les libéraux devraient eux aussi partager cette conviction.

Nous sommes ici pour obtenir des libéraux qu'ils fassent preuve de responsabilité et de transparence envers les Canadiens. La raison pour laquelle nous essayons de faire comparaître le secrétaire parlementaire — et c'est notre cinquième tentative en tant que groupe de l'opposition —, c'est que nous voulons obtenir une certaine reddition de comptes pour les Canadiens. Nous espérons que même M. Ma respectera ses propres paroles et comprendra que l'examen parlementaire est le rôle même d'une opposition digne de ce nom.

Si les libéraux empêchent le ministre, le secrétaire d'État et les secrétaires parlementaires de se présenter devant notre comité, nous, ainsi que les Canadiens, voulons savoir si un élu du côté du gouvernement partage l'avis du ministère dont il est responsable... Dans le cas présent, il s'agit du CANAFE. Le CANAFE affirme ne pas approuver le rapport de la vérificatrice générale, ce qui est au cœur de la motion. C'était là l'objet principal du rapport de la vérificatrice générale. Il portait sur les défaillances du CANAFE.

Un responsable gouvernemental de ces ministères doit venir ici pour rendre des comptes à ce sujet. La motion dont nous sommes saisis vise à faire comparaître le secrétaire parlementaire du Conseil du Trésor. J'espère que les libéraux vont respecter les paroles qu'ils ont prononcées et reconnaître, à l'instar de l'opposition, que la reddition de comptes et l'examen parlementaire font partie intégrante d'une bonne gouvernance.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Je vous remercie.

Madame Tesser Derksen, vous ne figurez pas sur la liste. Souhaitez-vous prendre la parole au sujet de cet amendement à la motion?

La parole est à vous, madame Tesser Derksen.

Kristina Tesser Derksen: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens simplement à souligner que le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor siège au sein de notre comité. Il est présent à chaque réunion, et je sais qu'à de nombreuses reprises, il s'est montré très disposé à discuter de certaines résolutions avec nos collègues. Parfois, cela aboutit à un résultat bénéfique pour tout le monde, et parfois ce n'est pas le cas.

En ce qui concerne la responsabilité, l'examen et la transparence, ces éléments font partie intégrante du processus. C'est la raison pour laquelle nous avons une vérificatrice générale, et c'est la raison d'être du Comité. L'équipe de la vérificatrice générale a siégé devant nous, aux côtés des représentants du CANAFE, et elle a répondu à nos questions pendant deux heures.

Je laisse à mes collègues du Comité le soin de me corriger si je me trompe, mais je ne me souviens pas d'avoir déjà entendu des responsables du CANAFE dire qu'ils n'approuvaient pas le rapport. En fait, j'ai ce rapport sous les yeux, et il indique clairement qu'ils ont accepté toutes les recommandations. Nous disposons d'un plan d'action qu'ils nous ont transmis et dans lequel ils donnent suite à ces recommandations.

Je le répète, je suis prête à accepter qu'on me corrige si quelque chose m'a échappé, mais je ne dispose que des renseignements qui se trouvent devant moi. J'ai le rapport qui indique, noir sur blanc, qu'ils ont accepté les recommandations de la vérificatrice générale. Le plan d'action présente les mesures qu'ils prévoient de prendre pour remédier aux lacunes que la vérificatrice générale leur a demandé de combler.

L'équipe de la vérificatrice générale a précisé que le rapport était le résultat d'examens rétrospectifs. De nombreux progrès ont été réalisés entre la date de publication du rapport et celle de la comparution du CANAFE. Il est inapproprié de chercher à tromper les téléspectateurs en affirmant qu'aucune mesure n'a été prise et qu'il n'y a ni obligation de rendre des comptes, ni transparence, ni examen parlementaire. Cela induit les Canadiens en erreur.

C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet, monsieur le président. Merci.

● (1615)

Le président: Je vous remercie.

[*Français*]

Monsieur Blanchette-Joncas, vous avez la parole.

Maxime Blanchette-Joncas: J'aimerais déposer un sous-amendement, monsieur le président.

Le président: Vous ne pouvez pas modifier votre propre amendement.

[*Traduction*]

Je vais demander à la greffière de procéder à un vote par appel nominal sur l'amendement à la motion. L'amendement vise à ajouter le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor au libellé.

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4.)

Le président: J'avais une ancienne liste des intervenants, et je suis en train de la passer en revue pour que vous en preniez connaissance. Vous pouvez intervenir si vous le souhaitez, ou bien vous pouvez vous retirer de la liste.

La liste commence par M. Hallan, qui est suivi de Mme Tesser Derksen et de M. McKinnon.

Nous revenons maintenant à la motion modifiée qui vise à inviter le sous-ministre des Finances. Je vais devancer les autres en rappelant que nous avons déjà étudié la question de la comparution de quatre élus. L'amendement dont nous sommes saisis ne porte pas sur ce sujet. Il porte sur l'invitation du sous-ministre des Finances.

Vous invoquez le Règlement, monsieur McKinnon.

Ron McKinnon: Vous pouvez retirer mon nom de la liste. Je voulais émettre une objection qui a bien été entendue, je pense.

Le président: Fort bien.

Monsieur Hallan, la parole est à vous.

Jasraj Hallan: J'aimerais que vous inscriviez de nouveau mon nom sur la liste.

Le président: Dans ce cas, je vais passer à Mme Tesser Derksen. Je peux inscrire vos deux noms sur la liste.

Madame Tesser Derksen, vous pouvez prendre la parole si vous le souhaitez.

Kristina Tesser Derksen: Je ne pense pas avoir besoin d'intervenir, monsieur le président.

En fait, si, parce que je crains qu'on ne se retrouve avec une très longue liste de ministres, de secrétaires parlementaires et Dieu sait qui d'autre encore à entendre.

À ce stade — et je suis certaine que cette intervention ne tardera pas à être diffusée sur les réseaux sociaux —, je vais proposer d'ajourner le débat.

Le président: Cette motion ne peut pas faire l'objet d'un débat.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4.)

Le président: Nous allons maintenant suspendre la séance publique pour passer à huis clos et examiner les projets de rapport. Cela prendra de cinq à sept minutes.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca